



Forêts locales, intérêt général^{^^}

Rapport d'activité 2025



**Communes
forestières**

Bourgogne-Franche-Comté



Rédaction - conception : Communes forestières Bourgogne-Franche-Comté (février 2026)
Photos : Communes forestières Bourgogne-Franche-Comté, portrait p4 Elodie Daguin, ou mentionné
Impression : Simon Graphic - 25290 Ornans

Sommaire



4 édito



6 le réseau national



8 le réseau en région



12 nos actions



21 nos outils



22 adhérer

ÉDITO



Michel BOURGEOIS
Président

Communes forestières Bourgogne-Franche-Comté

En concertation avec l'ONE, nous avons adapté tous les ans la **stratégie de commercialisation** en donnant la priorité à la récolte des bois morts, bien souvent au dépend des coupes programmées dans les aménagements sur le massif résineux du Jura.

Par ces restrictions solidaires de récolte, nous avons réussi tant bien que mal à **valoriser ces produits accidentels tout en limitant la dégradation des cours du bois.**

Les surfaces de forêts dégradées ont aiguisé l'appétit des investisseurs projetant d'y implanter des centrales photovoltaïques. Nous nous sommes **mobilisés en région et nationalement** avec notre gestionnaire pour préserver les forêts communales de ces mutations **en priorisant leur renouvellement par régénération naturelle ou plantation** ; ces crises questionnant la validité des aménagements forestiers face à la vitesse des évolutions climatiques.

Nos engagements pour le **bois local** portent leurs fruits car de plus en plus de communes y ont recours dans leurs constructions publiques, et la plupart du temps, leur choix se porte sur des épicéas scolytés.

Ces choix sont très **structurants pour notre filière** car ils créent du lien entre les scieries, les seconds transformateurs et les charpentiers et fixent la valeur économique dans les territoires.

Des approches analogues se généralisent sur la **filière bois énergie** avec des chaufferies collectives approvisionnées en plaquettes forestières provenant de nos forêts.

Notre **exposition itinérante** « Les forêts publiques de Bourgogne-Franche-Comté face aux changements climatiques » qui tourne dans toute la région pour expliquer aux élus, au grand public et aux scolaires ces évolutions en cours, rencontre un grand succès.

Sur beaucoup d'autres sujets, les Communes forestières construisent des réponses appropriées en partenariat avec l'ONF, avec les organisations de la filière, avec les gestionnaires de réseau...

La **gestion multifonctionnelle et durable des forêts des collectivités** est notre première préoccupation. La **sécurité du public et des professionnels en forêt** est également un sujet d'inquiétude tout comme la **préservation de la biodiversité**.

L'accompagnement des communes volontaires pour **identifier et intégrer les biens sans maître** porte des résultats intéressants en générant des stratégies foncières.

Nous remercions les **1 500 communes propriétaires d'une forêt qui adhèrent en 2025 à notre réseau**. Leur confiance nous sera nécessaire en 2026 car elle donnera de la légitimité à Philippe Canot, Président national, alors que nous entrerons dans la négociation du nouveau contrat Etat ONF 2026-2030.





Photo @hhôte

le réseau national

La forêt et sa filière

D'une surface de 17,6 millions d'hectares, la forêt française occupe 32% de l'espace métropolitain. (source : IGN-IFN – Mémento – Edition 2025)
Sa filière représente 30 milliards d'euros de valeur ajoutée et 77 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour 420 000 emplois. (source : France Bois Forêt – veille économique mutualisée 2023)
Les forêts publiques communales et domaniales participent à cette filière en apportant 40% des bois transformés (24% pour la forêt communale et 16% pour la forêt domaniale) pour seulement le quart de la surface forestière.

La forêt communale d'une surface de 2,8 millions d'hectares fournit une récolte annuelle de 8 millions de m³ de bois dont 6,8 millions sont vendus à des acteurs économiques de la filière, le reste étant destiné à l'affouage.

Le réseau des Communes forestières



6000
communes
et collectivités
adhérentes



+ 50
associations
départementales
ou inter-départementales



9 Unions
régionales



2
associations de massif



1
fédération nationale

Les temps forts

en 2025

Congrès 2025

Communes forestières France

Forêt, bois et territoires :

les maires au cœur des solutions

La Fédération nationale a organisé son congrès du 19 au 20 juin 2025 dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Cet évènement mettait en lumière le rôle central des collectivités dans la gestion durable des forêts, l'adaptation au changement climatique et la valorisation locale de la ressource en bois.

Des visites ont illustré l'action des communes : réseau de chaleur bois alimentant un écoquartier, maison de santé en bois local, débroussaillage mutualisé, gestion multi-usage et renouvellement d'une forêt périurbaine.

Des temps d'échanges ont permis d'illustrer les différents rôles joués par un maire de commune forestière :

- > faire face aux crises (scolytes, tempêtes, incendies, orages...) touchant la forêt communale,
 - > être médiateur en associant les jeunes citoyens à la gestion des forêts communales (Forêts pédagogiques),
 - > être un acteur économique facilitant l'implantation d'entreprises de la filière (mise à disposition de foncier, sécurisation des approvisionnements...).
- La richesse des échanges reposait sur des retours d'expérience locaux et nationaux.

Le nématode du pin un enjeu sanitaire majeur pour la filière forêt-bois française

Le nématode du pin est un ver microscopique qui se développe dans les conifères en provoquant leur mort en quelques semaines par interruption de la circulation de leur sève. Il se propage d'arbres en arbres par un insecte vecteur (un coléoptère longicorne) présent dans toute la France.

Le nématode du pin n'est pas dangereux pour les humains et les animaux. C'est un ravageur classé par la législation européenne comme « organisme de quarantaine prioritaire ». En France, il fait l'objet d'une observation depuis plus de 20 ans.

Courant novembre 2025, un foyer a été détecté dans une commune des Landes. Présent au Portugal depuis 1999, il arrive en Espagne en 2008, où plusieurs foyers avaient été placés sous surveillance ; sa diffusion étant essentiellement liée au transport de bois ou de végétaux.

En France, les pouvoirs publics sont très vigilants, car au-delà des pins, d'autres conifères sont sensibles à ce nématode comme les sapins, les épicéas, les cèdres, les mélèzes... Actuellement en Europe, aucun pin ne résiste à ce nématode.

Forêts locales,
intérêt général



Une nouvelle identité graphique

un logo et une signature partagés

Lors de ce congrès, la nouvelle identité graphique du réseau a été dévoilée.

Issue d'un travail avec les Unions régionales, elle permet de mieux refléter la nature institutionnelle et la mission d'intérêt général des Communes forestières.

Le nouveau logo modernise l'ancienne identité tout en la rendant plus visible et plus impactante. Le rond bleu évoque l'union et la cohésion. Les chevrons le dynamisent en soulignant la capacité à porter des politiques publiques, à représenter les intérêts des communes forestières à tous les niveaux et à impulser des actions concrètes dans les territoires.



le réseau en région

Avec une surface de **1 775 000 hectares**, la forêt couvre **37%** de l'espace régional.

Cette **ressource** économique, sociale et environnementale, génère une filière de **25 000 emplois** et **3 000 entreprises**.

Un tiers de cette surface (570 000 hectares) appartient aux communes.



2795
communes
propriétaires
de forêt



1500
communes
adhérentes



1
Union régionale



8
associations
départementales



le conseil d'administration de l'Union régionale

CÔTE - D'OR

Gabriel DELOGE (Soissons-sur-Nacey)

Yves TRAPET (Longchamp)

Anne-Catherine LOISIER (Saulieu)

Présidente déléguée

Claude FONTAINE (Villaines-en-Duesmois)

François PERRIN (Bonnencontre)

Trésorier-adjoint

Laurence BREBANT (Losne)

DOUBS

Claude COURVOISIER (Villers-sous-Chalamont)

1^{er} Vice-Président

Laurent PETIT (Doubs)

Dominique MAILLOT (Mamirolle)

Trésorier

Patrick DELEULE (Myon)

Serge DELFILS (Blamont)

Membre du bureau

Denis DONZE (Guyans-Durnes)

JURA

Michel BOURGEOIS (Entre-Deux-Monts)

Président

Alain CUBY (Valempoulières)

Noël BARBIER (Champagney)

Pascal POIBLANC (Saint-Laurent-en-Grandvaux)

André JOURD'HUI (Poligny)

George-Henri FLORENTIN (Sirod)

NIÈVRE

Jany SIMEON (La Chapelle-Saint-André)

6^{ème} Vice-Président

Jean-François VINDIOLET (La Machine)

Sylvain MATHIEU (Saint-Brisson)

Membre du bureau

René FAUST (Champlemy)

Jean-Marie GATIGNOL (Crux-la-Ville)

HAUTE-SAÔNE

Philippe MARTIN (Velloreille-les-Choye)

5^{ème} Vice-Président

Jean-Paul CLOT (Vauvillers)

Jacky FAVRET (Blondefontaine)

Secrétaire

Raymond BILQUEZ (Franchevelle)

Jérôme LALLEMAND (Grattery)

Roland JACHEZ (Scye)

SAÔNE-ET-LOIRE

Jacques HUMBERT (Boyer)

4^{ème} Vice-Président

Adrien DRIESSEN (Burzy)

François BONNETAIN (La Vineuse-sur-Frégande)

Membre du bureau

Pierre GAUDILLERE (Sennecey-le-Grand)

Daniel GALLUCHOT (Lacrost)

Marcel OHNET (Ouroux-sur-Saône)

YONNE

Franck MANSANTI (Flogny-la-Chapelle)

2^{ème} Vice-Président

Muriel VERGES-CAULLET (Avallon)

Claude BOSREDON (Villemannoche)

Secrétaire-adjoint

Fabrice HEURTAUX (Girolles)

Émilie LAFORGE (Appoigny)

Jean-Michel SABAN (Joux-la-Ville)

TERRITOIRE DE BELFORT

Frédéric BLANC (Botans)

3^{ème} Vice-Président

Bernard GUERRE GENTON (La Grange)

Yves VOLA (Exincourt)

Membre du bureau

Adrien PY (Auxelles Haut)

Jean MARTINEZ (Romagny sous Rougemont)

Philippe GARNIER (Delle)



Équipe régionale 2025



Rémi CHAMBAUD

directeur

06 87 63 61 24

remi.chambaud@communesforestieres.org



Chloé DELAMARCHE

secrétaire associations départementales

07 89 51 61 90

chloe.delamarche@communesforestieres.org



Aurore MAHE

secrétaire générale

06 49 13 46 24

aurore.mahe@communesforestieres.org

Les cinq chargés de missions sont répartis sur le territoire régional afin de **mettre en oeuvre la feuille de route** des Communes forestières Bourgogne-Franche-Comté. Pour cela, ils organisent et **animent les formations** destinées aux élus, **accompagnent les territoires de projets** dans leurs démarches stratégiques forêt-bois, **appuient les communes** adhérentes sur les questions forestières, etc.



Leslie CONSTANTIN

chargée de mission

Jura

référente formation

06 87 15 46 10

leslie.constantin@communesforestieres.org



Mikaël POISSONNET

directeur-adjoint - chargé de mission

Haute-Saône

référent développement territorial

06 43 70 99 50

mikael.poissonnet@communesforestieres.org



Thomas NUYTEN

chargé de mission

Côte d'Or, Yonne

référent transition écologique

06 73 20 70 88

thomas.nuyten@communesforestieres.org



Claire RENIERS

chargée de mission

Doubs, Territoire-de-Belfort

référente Forêts pédagogiques

06 32 54 40 62

claire.reniers@communesforestieres.org



Lucas REYNIER

chargé de mission

Nièvre, Saône-et-Loire

référent foncier

06 73 20 70 88

lucas.reynier@communesforestieres.org

Les événements MARQUANTS

en 2025

Installation du réseau des élus représentant les Communes forestières en commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS)

Le renouvellement des forêts, levier essentiel pour leur **adaptation aux changements climatiques**, nécessite un équilibre entre forêt et grande faune. Chacune des huit associations départementales des Communes forestières siège avec voix délibérative à la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS).

La grande faune en forêt génère des déséquilibres si elle **compromet son renouvellement**.

Afin de traiter en réseau ces déséquilibres, Communes forestières Bourgogne-Franche-Comté et l'ONF ont réuni le 22 septembre 2025, les

représentants titulaires et suppléants en CDCFS.

Ce réseau se donne pour objectifs de :

- > **Renforcer les connaissances** des élus siégeant en CDCFS sur la gestion de la grande faune.
- > **Favoriser le partage d'expériences** pour avoir une compréhension collective des enjeux du renouvellement des forêts.
- > **Préciser les bonnes pratiques** (attribution des plans de chasse, fonctionnement des commissions « dégâts », utilisation des indicateurs d'impact de la grande faune sur la forêt...) afin de rédiger courant 2026 un document d'orientation sur l'équilibre forêt-gibier qui sera adressé aux préfets.

Conventions ENEDIS avec Communes forestières Jura et Haute-Saône

Les crises forestières augmentent les **chutes d'arbres sur le réseau public d'électricité**. Enedis a la charge d'entretenir le réseau haute tension pour le compte des collectivités propriétaires dans une zone de déboisement obligatoire. Or, bon nombre des arbres menaçant ces lignes se situent au-delà de cette zone.

En 2025, Communes forestières Jura et Haute-Saône, Enedis, en lien avec l'ONF, ont signé une convention de partenariat pour **sécuriser ce réseau dans le respect de la gestion durable des forêts**.

En pratique, sur les linéaires exposés, l'objectif est d'**identifier les forêts communales concernées** afin que l'ONF intègre et traite ce risque dans leur gestion courante.



Financer le renouvellement des forêts communales

En 2025, Communes forestières et ONF ont lancé des réunions d'information aux communes sur les financements mobilisables **pour renouveler leurs forêts impactées par des crises sanitaires**.

Ces réunions se poursuivront en 2026.

Un guide régional consacré à ces financements sera diffusé aux communes courant 2026.

Outre le programme de formation, nous avons organisé en 2025 de nombreuses actions d'information et de sensibilisation :

64 actions réalisées

1130 participants

675 communes et territoires représentés



nos actions

Les Communes forestières Bourgogne-Franche-Comté **accompagnent** et **conseillent** les communes propriétaires de forêt.

Elles **défendent leurs intérêts** et **portent leurs valeurs** au travers d'une feuille de route qui fixe leurs actions jusqu'en 2026.

Pour être financées, les actions de cette feuille de route **s'inscrivent dans différentes politiques** portées par l'Europe, l'État et la Région.

- 
- 14 LA FORMATION**
des élus
 - 15 LE FONCIER**
forestier
 - 16 LE PARTAGE**
de l'espace forestier
 - 17 LES FORÊTS**
pédagogiques
 - 18 LE RÉSEAU**
des territoires forestiers
 - 19 LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**
par la forêt et la ressource en bois
 - 20 LA FORÊT ET LE BOIS**
des leviers pour la transition
énergétique



LA FORMATION des élus

Dans une commune propriétaire d'une forêt, les élus de son conseil municipal jouent un rôle important dans la gestion de ce patrimoine. En lien avec l'Office National des Forêts, gestionnaire des forêts publiques en application du régime forestier, le conseil municipal délibère chaque année sur les actions à réaliser en forêt (coupes, travaux, affouage...). Par ces décisions, le conseil municipal engage ce patrimoine communal dans l'économie de la filière bois, dans la préservation des ressources comme l'eau

et la biodiversité, dans le développement des territoires...

Sur la dernière décennie, les profondes évolutions (sécheresses et canicules amplifiées par les changements climatiques, orages violents, augmentation des dépérissements et des mortalités, épidémie de scolyte, chalarose du frêne, pyrale du buis...) qui affectent les forêts, nécessitent l'adaptation des contenus des formations proposées par les Communes forestières.

en 2025

3 thèmes ont été proposés en partenariat avec l'ONF:

- > L'aménagement forestier en période de crise
- > Sécuriser les usagers, approvisionner la filière bois et préserver la biodiversité : rôle des élus dans la gestion multifonctionnelle face aux changements climatiques
- > L'affouage en forêt communale : un levier de transition écologique

26 sessions réalisées

422 stagiaires formés

100 % des stagiaires considèrent que les formations ont répondu à leurs attentes

97 à 100 % des stagiaires ont jugé atteints les différents objectifs pédagogiques des formations

100 % des stagiaires ont apprécié la qualité et le contenu de la formation



Avec le soutien financier de



COFINANÇÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

89 524,12 € de fonds européens FEADER, sur un coût total du projet de 149 566,79 € (2024-2025)

LE FONCIER forestier



Communes forestières Bourgogne-Franche-Comté continue d'accompagner les territoires et les communes dans leur **stratégie foncière**.

Avec le soutien de la préfecture, les premières démarches ont été lancées en Saône-et-Loire sur les forêts sectionales.

L'action d'**identification** et d'**intégration** des biens sans maître se poursuit en accompagnant toujours plus de communes pour :

- > agrandir leur patrimoine forestier,
- > constituer des réserves foncières,
- > procéder à des ventes/échanges,
- > préserver des espaces naturels,
- > réduire le morcellement forestier privé.

512 forêts sectionales, représentant plus de 30 000 ha, existeraient sur la région

1 seule d'entre elles serait administrée par une commission syndicale fonctionnelle

L'expérimentation en Saône-et-Loire a impliqué **10** communes (sur 85 concernées) et plus de **1 000 ha** de forêts ont été incorporés depuis 2023

en 2025

Les forêts sectionales (propriétés collectives de terres et de droits d'usage par les membres d'une communauté) sont très présentes dans certains départements de Bourgogne-Franche-Comté.

Si les habitants marquent un certain attachement à cet héritage, cette forme d'organisation devient **obsolète** dans la plupart des cas et **complexifie inutilement la gestion administrative et sylvicole** pour les communes et leur gestionnaire, l'ONF. Le contexte juridique complexe et les données à disposition bien souvent incomplètes (origine de propriété, délimitation des périmètres, liste des ayants-droits) rendent toute action délicate et dépendante de la situation locale.

À la suite d'une expérimentation menée avec la préfecture de Saône-et-Loire, Communes forestières Bourgogne-Franche-Comté a rédigé un **guide méthodologique** détaillant les cas possibles de dé-sectionnement. Complété d'une **boîte à outils** facilitant la mise en œuvre administrative, ce guide permet aux maires d'identifier dans quel cas se situe leur(s) section(s) de commune afin d'engager une procédure d'intégration de leurs biens, si la situation locale le permet. Communes forestières Bourgogne-Franche-Comté peut conseiller et accompagner les communes volontaires tout au long de cette démarche.

Avec le soutien financier de



LE PARTAGE de l'espace forestier



Les forêts communales relevant du Régime forestier, bénéficient d'une **gestion multifonctionnelle** croisant les enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Ces espaces sont fréquentés par de nombreux usagers (forestiers, promeneurs, naturalistes, cueilleurs de champignon, chasseurs, affouagistes...) aux **attentes différentes pouvant générer des tensions**.

La répétition des étés chauds et secs depuis 2018 est à l'origine de mortalités et de dépérissements dans les peuplements forestiers. Les risques de chute d'arbres et de branches, d'incendies... s'en trouvent amplifiés.

Face à ces évolutions, Communes forestières Bourgogne-Franche-Comté porte diverses actions comme :

- > La diffusion d'une **exposition itinérante** sur les forêts publiques et les changements climatiques ;
- > Le déploiement du **programme « Dans 1 000 communes la forêt fait école »** pour sensibiliser les élèves aux sujets forestiers ;
- > L'**accompagnement des territoires** sur la gestion des risques et le partage de l'espace forestier.

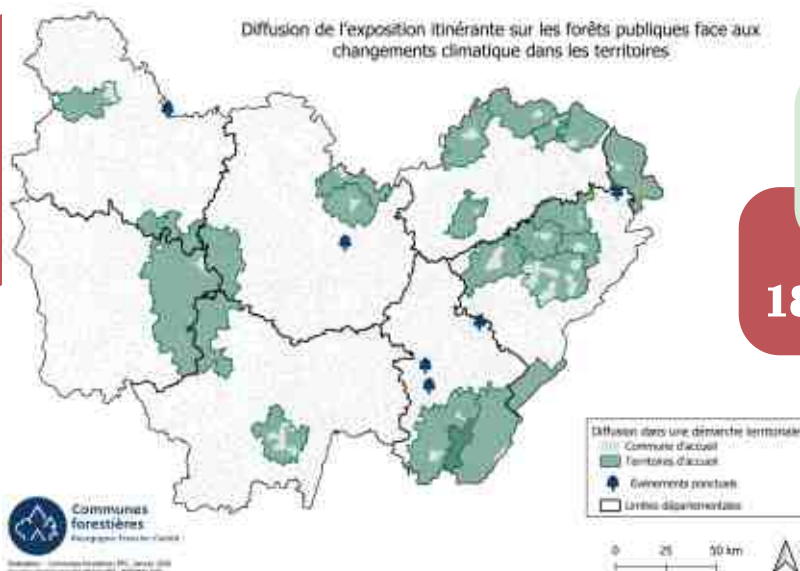
en 2025

Les forêts de Bourgogne-Franche-Comté impactées par les effets des changements climatiques constituent en même temps un levier pour les atténuer. Au regard du poids des forêts publiques en région (plus de 40%), les élus municipaux et l'ONF jouent **un rôle crucial dans leur gestion pour les adapter**.

Pour donner aux territoires des clés de compréhension des évolutions que subissent les

forêts, Communes forestières et ONF ont conçu une exposition itinérante sur le thème « **les forêts publiques de Bourgogne-Franche-Comté face aux changements climatiques** » qui circule en région depuis 2024.

La carte ci-dessous illustre les lieux et les territoires ayant accueilli cette exposition au cours des deux dernières années.



Près de **5 000** visiteurs de l'exposition

Installée dans **40** communes différentes

18 territoires d'accueil

Avec le soutien financier de





LES FORÊTS pédagogiques

Pour le grand public, la forêt est perçue comme un espace naturel à protéger et ouvert à la pratique de loisirs. Le bois, de son côté, est apprécié en tant que matériau renouvelable et écologique. Ce sont les activités de bûcheronnage qui permettent de passer de l'arbre au matériau bois, pourtant, cette activité étant souvent perçue comme une menace pour la forêt.

Pour autant, la récolte des arbres est un acte de gestion durable qui améliore et renouvelle les peuplements. Si la forêt séquestre du carbone dans ses arbres et son sol, le bois le stocke dans les constructions et les meubles.

Ainsi, le programme « Dans 1 000 communes la forêt fait école », créé par Communes forestières

France, a pour but de donner aux enfants, citoyens de demain, une compréhension de la forêt et du bois. La commune met à disposition une parcelle de sa forêt communale pour que les enseignants, avec les élèves, puissent réaliser des activités pédagogiques.

L'ONF, en tant que gestionnaire de la forêt communale, est associé à la démarche. Ce programme s'inscrit dans le cadre éducatif des enfants afin qu'ils s'investissent dès leur plus jeune âge pour l'avenir de la forêt en devenant acteurs de sa gestion multifonctionnelle, et en étant sur le long terme ses ambassadeurs auprès de la population.

Action réalisée en partenariat avec l'ONF

en 2025

Par le programme « Dans 1 000 communes, la forêt fait école », Communes forestières Yonne a impliqué les élèves de l'école de Flogny-la-Chapelle dans le **reboisement de forêts communales** impactées par les évolutions climatiques.

En 2025, grâce à un mécénat avec la Fondation Patrimoine de Kronospan, 37 500 € ont été collectés pour **planter 2 500 arbres dans des parcelles, identifiées par l'ONF**, de trois forêts communales du Tonnerrois à Nuits-sur-Armançon, Villers-les-Hauts et Villon.

Les élèves de la classe CE2-CM1 de Flogny-la-Chapelle encadrés par leurs enseignants et des parents, **ont planté des chênes de Hongrie, des calocèdres et des tilleuls à grande feuille**, accompagnés des personnels de Kronospan, de l'ONF et de l'entreprise Naudet.

Élus, Communes forestières Yonne et partenaires locaux ont également participé à cet événement qui s'est conclu par un moment convivial à la mairie de Nuits-sur-Armançon, soulignant le **lien concret entre le programme, les élèves et les collectivités.**

118 classes pour **2 741** élèves impliqués dans une Forêt pédagogique

4 territoires engagés dans le déploiement du programme par une approche collective

4 collèges engagés dans l'adaptation du programme aux cycles supérieurs

50 Forêts pédagogiques créées (impliquant les écoles primaires et communes propriétaires de forêt) en Bourgogne-Franche-Comté pour **155** communes (regroupements pédagogiques intercommunaux compris)

Avec le soutien financier de





LE RÉSEAU des territoires forestiers

L'objectif de cette action est de faire vivre le réseau des territoires forestiers de la région. Communes forestières Bourgogne-Franche-Comté et FIBOIS BFC en assurent l'animation afin que ces territoires, en partageant une culture forestière, **inscrivent plus fortement la forêt et le bois dans leur stratégie de développement**. L'animation de ce réseau s'organise à deux échelles en s'appuyant sur les élus référents

des associations des Communes forestières et à l'échelle régionale :

> L'échelle départementale favorise l'émergence de projets forêt-bois par des dynamiques opérationnelles.

> L'échelle régionale porte le développement d'une culture forestière partagée à partir de sessions d'information destinées aux élus et animateurs des territoires.

en 2025

En 2025, deux webinaires régionaux ont été proposés :

- > « Comment les territoires de la région peuvent renforcer leur filière bois énergie ? Plaquette forestière et pellet : une complémentarité pour les chaufferies des collectivités »,
- > « Le transport du bois de la forêt au lieu de transformation : rôles de la desserte et enjeux pour les territoires ? ».

De ces webinaires régionaux, est tirée une collection « **Les essentiels à retenir** » synthétisant les présentations et les échanges.

Ce fonds documentaire, diffusé dans le réseau des territoires forestiers, est disponible sur l'**espace de téléchargement du site internet** des Communes forestières Bourgogne-Franche-Comté.

Cinq **journées controverse départementales** ont permis de débattre sur le thème : « La mécanisation des exploitations forestières, menace pour l'écosystème forestier ou solution pour sécuriser les interventions des professionnels ? ». En réunissant une diversité d'acteurs (collectivités, services de l'État, organisation professionnelle de la filière, associations, entreprises), les débats ont porté sur **la préservation des sols, de la biodiversité et des rémanents, ainsi que sur la réduction de la pénibilité et des risques d'accident**.

196 participants sensibilisés
(2 sessions d'acculturation et 5 journées controverse)
représentant **60** territoires

3 synthèses
"Les essentiels à retenir"
produites et diffusées



Avec le soutien financier de





LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

par la forêt et la ressource en bois

Communes forestières Bourgogne-Franche-Comté et l'ONF proposent un accompagnement aux communes afin d'intégrer la gestion des forêts communales et la commercialisation des produits bois récoltés dans les dynamiques de développement économique des territoires. Les contrats d'approvisionnement sécurisent l'accès des transformateurs à la matière première bois et contribuent à cette valorisation économique en région. Des animations sont organisées sur le terrain pour que les communes mesurent les

avantages des contrats permettant :

- > Un écoulement de tous les produits de coupes vers les valorisations les plus adaptées,
- > Une optimisation de leurs recettes de vente,
- > Une maîtrise du calendrier et la qualité des exploitations forestières.

Les Communes forestières et l'ONF s'attachent également au renouvellement des forêts publiques impactées par des crises sanitaires et climatiques.

Action réalisée en partenariat avec l'ONF

en 2025

Communes forestières Bourgogne-Franche-Comté et l'ONF ont organisé des réunions destinées aux communes afin d'informer leurs élus sur les financements mobilisables pour renouveler leurs parcelles forestières impactées par des crises sanitaires tout en les adaptant aux évolutions climatiques.

Les dispositifs financiers suivants ont été présentés : France Nation Verte, Label bas carbone, mécénat, aides de la région aux collectivités.

Pour limiter la part d'autofinancement sur les fonds propres des communes, des solutions complémentaires ont été rappelées : l'appel aux dons auprès de particuliers et d'entreprises ainsi que le recours à l'emprunt. Ces réunions se poursuivront en 2026 après les élections municipales.

Un guide régional a été produit pour diffusion aux communes. Il présente l'articulation de différents mécanismes de financement ainsi que les modalités pratiques et les modèles de délibération.



10 petits déjeuners de la contractualisation organisés,
100 élus sensibilisés

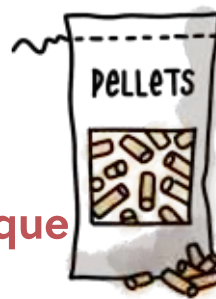
339 élus sensibilisés sur les enjeux de commercialisation des bois en forêt communale

Avec le soutien financier de



LA FORÊT ET LE BOIS

des leviers pour la transition énergétique



La forêt atténue les effets du changement climatique par la **séquestration** du carbone dans ses écosystèmes, le **stockage** du carbone dans les produits bois et la **substitution** du bois aux énergies fossiles et aux matériaux plus énergivores dans la construction.

De nombreux territoires qui s'engagent dans une **démarche de transition énergétique et**

écologique sont accompagnés par les Communes forestières pour :

- > **intégrer la forêt et le bois** dans leur stratégie,
- > **sensibiliser leurs élus** aux atouts du bois dans la construction publique et dans leur autonomie énergétique,
- > **ancrer la forêt et le bois** dans une économie territoriale en circuits courts et de proximité.

en 2025

Bois construction

L'année 2025 acte l'engagement du **Pacte bois et biosourcés en Bourgogne-Franche-Comté** copiloté par Fibois, le Pôle énergie et les Communes forestières.

Ce réseau de partenaires publics et privés du secteur de la construction vise à **amplifier l'utilisation des matériaux bois et biosourcés afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur du bâtiment tout en favorisant les entreprises locales certifiées.**

Les 3 copilotes ont travaillé sur des **outils opérationnels** permettant de faciliter les choix du bois et des biosourcés par les donneurs d'ordre et de lever les freins à leur intégration dans les projets de construction et de réhabilitation.

La signature du Pacte avec les maîtres d'ouvrages publics et privés souhaitant s'y engager se fera dans le courant de l'année 2026.

Bois énergie

Le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), les Communes forestières et l'ONF, ont œuvré à la mise en place de contrats d'approvisionnement pour **alimenter les différentes chaufferies collectives en plaquettes forestières à partir de la ressource locale provenant de forêts communales.**

153 d'élus représentant
128 communes sensibilisés

49 territoires
accompagnés

142 actions menées pour la
transition énergétique par la
forêt et le bois

770 970 ha (soit 45% de la forêt de
Bourgogne-Franche-Comté) couverts par les
territoires ayant bénéficié des actions

Avec le soutien financier de



Pour plus d'informations concernant nos actions,
rendez-vous sur le site coforbfc.fr

nos outils



Publications

guides, rapports, ...



4 nouveaux guides ont été publiés en 2025
(sur l'affouage et le renouvellement forestier)

Outils

numériques



Le site internet

29 actualités parues en 2025

91 documents disponibles (et 28 en accès libre)

coforbfc.fr

La lettre d'info régionale

pour connaître les dernières actualités

5 numéros envoyés en 2025

à plus de **4500** contacts (communes et partenaires)

L'INFOrestier

l'information pratique pour les élus

3 lettres envoyées par département en 2025

à plus de **4200** contacts



adhérer

Le réseau des Communes forestières joue un rôle de représentation.
Plus il compte d'adhérents, plus il pèse dans les négociations départementales, régionales et nationales.

En 2015, le contrat d'objectifs et de performance Etat-ONF 2016-2020 envisageait d'augmenter les frais de garderie de 12 à 18% en plaine et de 10 à 15% en montagne tout en faisant passer la contribution à l'hectare de 2 à 14 euros. Invité au congrès national des Communes forestières le 15 octobre 2015, face à la mobilisation des Communes forestières, le Ministre Le Foll avait annoncé le retrait de ces mesures financières mais demandait aux collectivités une mobilisation supplémentaire de bois de 8,3 millions m³.

En 2021, le contrat Etat-ONF demandait une contribution financière complémentaire des communes propriétaires de forêt de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025, ce qui aurait abouti à doubler leur contribution au financement du Régime forestier.

Les adhérents du réseau des Communes forestières se sont mobilisés pour s'opposer à cette contribution additionnelle ce qui a conduit le 17 novembre, lors du salon des maires, Julien Denormandie, Ministre en charge de la forêt, à annoncer que le gouvernement y renonçait ; la contrepartie pour les communes étant d'accroître la contractualisation nécessaire à l'approvisionnement de la filière bois française. Le contrat Etat-ONF est arrivé à échéance en 2025. Pour éviter que le gouvernement n'envisage de nouvelles contributions au financement de la gestion des forêts communales, le réseau des Communes forestières reste mobilisé à vos côtés.

En adhérant à votre association départementale, vous rendez les Communes forestières **plus fortes** ! L'ensemble de nos actions est possible grâce aux **nombreuses communes qui font acte d'adhésion**. Nous remercions les adhérents pour leur soutien et appelons les autres communes à **nous rejoindre**.

Vos contacts de proximité

les associations départementales

Côte-d'Or

Maison de la Forêt, ruelle de la ferme
21 290 LEUGLAY
03 80 81 86 11
cofor21@gmail.com

Doubs

Maison de la Forêt et du Bois
20 rue François Villon
25041 BESANÇON Cedex
03 81 41 26 44
doubs@communesforestieres.org

Jura

2 rue de Pavigny
39000 LONS-LE-SAUNIER
03 84 24 86 68
jura@communesforestieres.org

Nièvre

Mairie - 3 rue du Bourg
58210 LA CHAPELLE-SAINT-ANDRÉ
03 84 24 86 68
nievre@communesforestieres.org

Haute-Saône

7 rue et place Beauchamp
70000 VESOUL
03 84 97 11 96
hautesaone@communesforestieres.org

Saône-et-Loire

2 rue de Pavigny
39 000 LONS-LE-SAUNIER
03 84 24 86 68
saone-et-loire@communesforestieres.org

Yonne

2 avenue Professeur Charles Laubry
89 360 FLOGNY-LA-CHAPELLE
03 84 24 86 68
yonne@communesforestieres.org

Territoire-de-Belfort

Mairie - 4 grande rue
90 400 BOTANS
03 81 41 26 44
territoiredebelfort@communesforestieres.org

Forêts locales, intérêt général



**Communes
forestières**

Bourgogne-Franche-Comté

Maison de la Forêt et du Bois - 20 rue François VILLON 25 041 BESANÇON • 03 81 41 26 44
bourgognefranchecomte@communesforestieres.org • coforbfc.fr